

Rapport de mission 2023

Sommaire

3 ÉDITO

4 NOTRE MISSION

- o Pourquoi sommes-nous société à mission?
- Notre raison d'être et nos objectifs statutaires

8 QUI SOMMES-NOUS?

- Notre équipe Les Impacts Enablers
- Notre manifesto
- Nos valeurs
- Nos convictions
- Nos engagements

16 LE SUIVI DE LA MISSION

- Le comité de mission
- Le comité d'engagement

21 NOS RÉALISATIONS 2023

- Notre modèle de mission
- Objectif #1
- Objectif #2
- Objectif #3

29 ANNEXES

Rapport de l'OTI 2023



∠ Édito



Valérie Baschet et Didier Sensey co-fondateurs de meaneo

« meaneo est née d'une conviction commune : l'entreprise a une responsabilité particulière dans la société qui ne « s'arrête pas à la porte de ses usines » comme le déclarait Antoine Riboud lors de son discours visionnaire de Marseille en 1972.

Dirigeants nous-mêmes, nous savons à quel point il peut être parfois difficile de concilier les deux aspects indissociables de la durabilité de l'entreprise : la performance économique, indispensable pour assurer sa pérennité et la nécessaire prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux de notre temps qui s'imposent comme des facteurs de résilience et de performance globale.

Avec notre collectif d'Impact Enablers, cela fait maintenant 3 ans que nous nous mettons au service des dirigeants et entrepreneurs qui veulent contribuer par leur entreprise au bien commun et dessiner une trajectoire de progrès vers plus de durabilité. Cela passe par de la sensibilisation, du partage d'expériences, des accompagnements, de la formation, grâce à des supports et des outils méthodologiques qui sont appréciés pour leur simplicité et leur pragmatisme.

C'est ce à quoi nous nous attachons tous les jours chez meaneo : rendre cette vision accessible au plus grand nombre pour que de plus en plus d'entreprises aient un impact positif et durable sur le monde. »



Notre mission

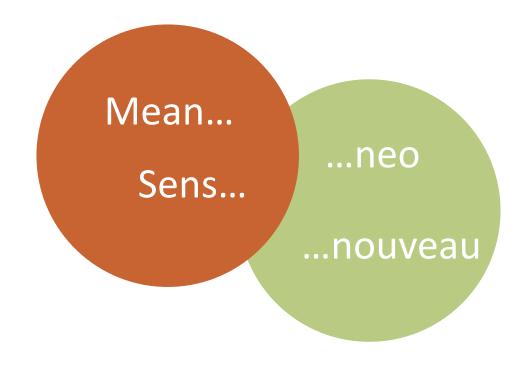


Pourquoi sommes-nous entreprise à mission ?

Une entreprise ne se définit plus uniquement par la simple recherche de profit : elle a l'obligation de prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux liés à son activité. Sa raison d'être donne un sens à son action qui lui permet de contribuer au bien commun. C'est la vision présentée dans le rapport Notat Sénard « Entreprise et intérêt général » défendue de 2018, et qui a donné lieu à la Loi PACTE, porteuse de profonds changements.

Nous sommes profondément convaincus que c'est grâce aux entreprises, au travers de leur capacité d'innovation, que les incroyables défis auxquels l'humanité et la planète sont confrontés, seront relevés. Et il y a urgence à les aider à se transformer.

En adoptant le statut d'entreprise à mission, nous avons voulu prendre un **engagement clair et fort auprès de nos parties prenantes**. Nous maintenons ainsi une dynamique de **création collective** et délivrons une proposition de valeur qui est **bénéfique** pour l'ensemble de notre écosystème.



meaneo est un cabinet de conseil et d'accompagnement à la transformation responsable. Notre mission est d'inspirer et d'accompagner les leaders et leurs équipes sur la voie de l'impact positif, pour permettre à leur organisation de concilier sens, impact et performance.



Notre raison d'être est une véritable étoile polaire qui éclaire notre stratégie et les initiatives de l'entreprise à tous les niveaux. Bien comprendre notre raison d'être et la mettre en œuvre dans notre entreprise, c'est se positionner sur un chemin de transformation positif sur un temps long.

Comment cet engagement se traduit-il concrètement ?

- meaneo se donne pour mission d'accompagner les dirigeants qui veulent contribuer, et qui sont engagés à transformer leur entreprise.
- Les engagements statutaires constituent une véritable obligation de résultat pour les clients, les Impact Enablers et la société en général.

Nous sommes convaincus de la **cohérence globale** qu'apporte le statut de société à mission. En 2024, nous soutenons la **tribune européenne**, qui manifeste pour une directive européenne visant à l'adoption d'un cadre légal de l'engagement social et environnemental de l'entreprise. C'est la 1ère prise de parole collective sur **l'importance de passer l'entreprise à mission à l'échelle européenne**.





Notre raison d'être

Contribuer
à ce que
l'entreprise
ait un impact
positif et
durable sur le
monde.

OBJECTIF #1

Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance

OBJECTIF #2

Promouvoir la transformation responsable auprès de l'écosystème des dirigeants d'entreprise et des organisations

OBJECTIF #3

Innover pour faciliter la transformation responsable des entreprises au service d'une performance globale et durable



Qui sommes-nous ?



Notre équipe d'Impact Enablers

Une équipe de dirigeants expérimentés avec un fort ancrage dans les territoires.







Notre manifesto

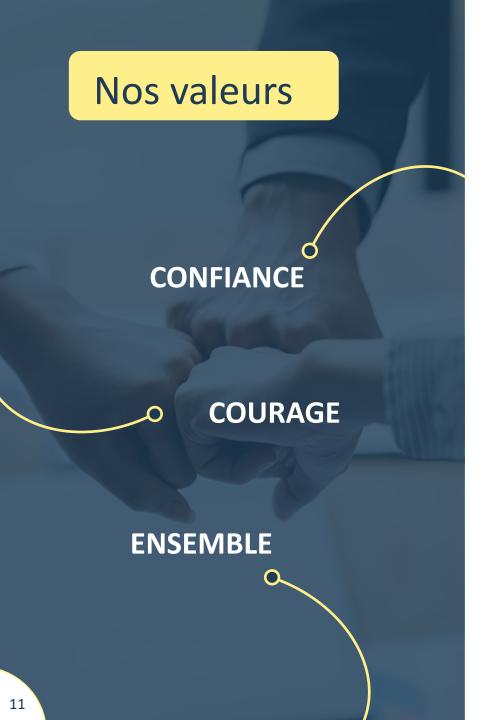
« Chez meaneo, nous sommes convaincus que l'entreprise peut et doit avoir un impact positif pour contribuer à construire un monde meilleur. Nous sommes convaincus qu'allier impact positif et performance économique est le modèle de la nouvelle économie pour servir le bien commun. Nous croyons que la confiance nourrit la puissance du collectif. Nous sommes convaincus que la transformation d'une entreprise passe par une transformation sincère et authentique du leader et de ses équipes.

Chez meaneo, nous nous engageons à éveiller la conscience du leader et de ses équipes à tendre vers l'alignement de la stratégie et de la culture de l'entreprise. Nous nous engageons, dans l'écoute et le partage, à respecter le rythme des entreprises en ayant une approche pragmatique, pertinente et personnalisée. Nous nous engageons à agir avec passion et détermination pour accompagner la transformation vers des modèles économiques responsables.

Nous nous engageons à construire des relations qui permettent à chacun de grandir.

Chez meaneo, ce qui nous anime, c'est d'inviter chacun à **penser différemment** pour imaginer de nouveaux business models utiles, responsables et rentables qui créent une **proposition de valeur équilibrée** pour l'ensemble des parties prenantes. Notre passion est de **faire grandir le dirigeant et ses équipes** pour qu'à travers leurs actions, ils contribuent davantage au bien commun. Nous regardons l'avenir avec **optimisme**, convaincus que les forces vives de l'entreprise peuvent **ensemble changer le monde**. »





Confiance



- Développer une posture d'écoute et de partage
- Accepter de lâcher prise et s'en remettre au collectif
- Persévérer avec humanité et optimisme

Courage



- Avoir l'audace de penser différemment
- Oser être authentique et sincère
- Oser s'engager avec cœur et conviction

Ensemble



- Construire des relations qui permettent à chacun de grandir
- Révéler et démultiplier la puissance du collectif
- Fédérer toutes les parties prenantes pour construire la valeur partagée



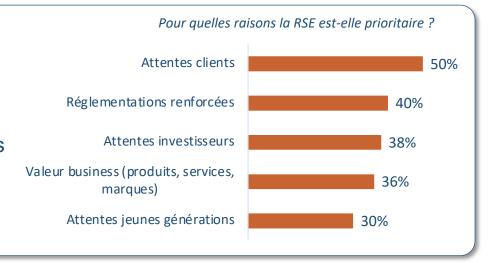
Nos convictions

La prise en compte des enjeux de durabilité est devenue incontournable pour la pérennité des modèles d'affaires des entreprises

L'Impact Positif : Priorité stratégique pour tous

Toutes les parties prenantes poussent à accélérer sur les enjeux RSE

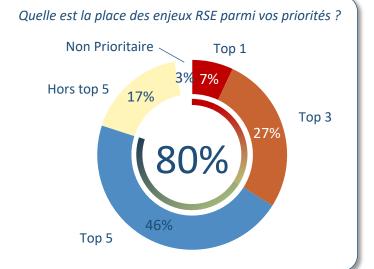
Au-delà des réglementations Clients, Investisseurs et Equipes sont en attente



80% des dirigeants positionnent les enjeux ESG dans leurs 5 premières priorités

Aujourd'hui, un avantage compétitif Demain, un impératif de survie

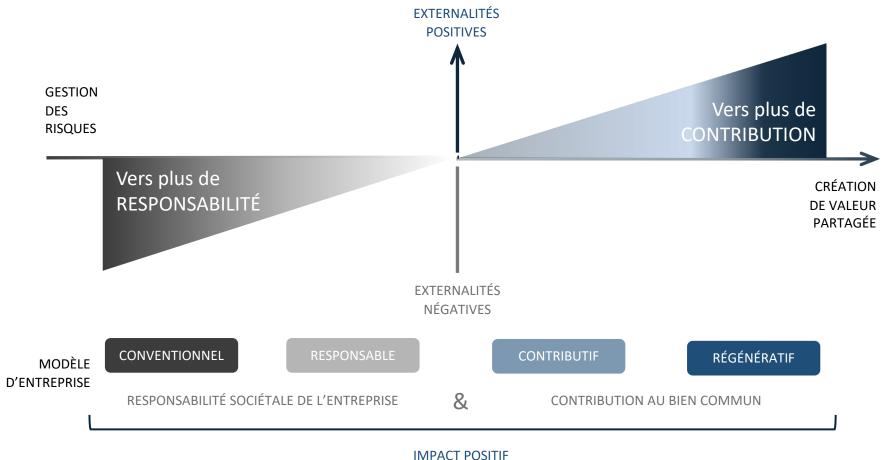
<u>Source</u>: Oxford Economics for Fujitsu Future Insights, 1800 répondants dans 9 pays (FR, US, UK, DE, ES, CH, JP, SG, AU), Juin 2023





Nos convictions

L'Impact Positif : Priorité stratégique pour tous



L'impact positif l'entreprise inscrit dans double une dynamique: plus responsable dans la conduite de ses opérations, et contributive plus dans modèle son d'affaires



Nos engagements

Au-delà de son statut d'entreprise à mission, meaneo est entrée dès sa création dans le processus de **certification B-Corp** pour permettre aux fondateurs et futurs associés de meaneo de **rester fidèles** à l'intention initiale et à la force de leur projet.

meaneo est une entreprise certifiée **B Corp** depuis septembre 2023. Nous appartenons désormais à une communauté d'entreprises qui contribue à la transformation de l'économie, des entreprises qui s'engagent à prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes dans leurs opérations et à travers leur modèle : collaborateurs, clients, fournisseurs, collectivités et environnement.

C'est pour nous tous, chez meaneo, un engagement renouvelé à accompagner les dirigeants à modifier les règles du jeu pour trouver l'équilibre entre contribution au bien commun et rentabilité.

Nous croyons que **l'entreprise peut contribuer à façonner un monde meilleur**, plus équitable. Et c'est pour nous le début d'un parcours vers l'action collective, visant à répondre aux défis les plus critiques de la société.

meaneo est actionnaire niveau éléphant chez 'Team for the Planet'





Certified







De même que pour B-corp et pour encore gagner en cohérence sur l'ensemble de notre démarche, meaneo s'est soumis à l'évaluation EcoVadis, qui note les entreprises sur 4 thèmes (Environnement, Social, Éthique et Achats responsables). En **2023**, meaneo a obtenu la **médaille d'argent.**

Cette notation nous permet d'accompagner encore mieux nos clients dans cette démarche. Afin de garantir la pertinence de notre accompagnement, nous sommes également devenus partenaire certifié d'EcoVadis ("Approved EcoVadis Training Partner").



Notre démarche de Responsabilité Sociétale

Accompagner les entreprises dans leurs démarches de responsabilité et de contribution à la société



Offrir une troisième partie de carrière à des dirigeants dans une logique d'apprentissage et de transmission

Acheter, se déplacer, consommer de manière responsable







- 1.1. Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance
- 1.2. Promouvoir la transformation responsable auprès de l'écosystème des dirigeants d'entreprise
- Innover pour faciliter la transformation 1.3. responsable des entreprises au service d'une performance globale et durable

Indicateurs et suivi dans le rapport de mission





- Valoriser la diversité femmes-hommes et les 2.1. profils expérimentés en les mettant au service des PME et ETI (+ de 50 ans)
- Former les équipes meaneo dans une 2.2. démarche apprenante et d'intelligence collective avec la meaneo academy
- Transmettre les savoir-faire et les savoir-être 2.3. à la nouvelle génération (-de 35 ans)

Indicateurs et suivi dans les activités de la meaneo academy (certification Qualiopi en cours)



- 3.1. Être responsable dans la gestion des outils numériques (BYOD, durée de détention, nombre)
- 3.2. Être responsable dans nos mobilités (douces par défaut)
- Acheter et consommer de manière 3.3. responsable et solidaire



Le suivi de la mission



Le comité de mission

Le rôle du comité de mission est défini dans l'article 210-10 du Code de commerce. Il :

- Est «distinct des organes sociaux» de la société;
- Doit «comporter au moins un salarié» ;
- «Est chargé exclusivement [du] suivi [de l'exécution de la mission] »;
- «Présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion [...] à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société»;
- «Procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission».

meaneo s'était initialement doté d'un Advisory Board, en complément du comité de mission. Celui-ci, constitué de personnalités engagées, avait pour objectif de permettre aux fondateurs et futurs associés de meaneo de rester fidèles à l'intention initiale et à la force de leur projet.

En 2023, les deux instances ont fusionné pour avoir une meilleure représentation des parties prenantes avec lesquelles meaneo interagit.

Le comité de mission de meaneo est désormais composé de ses parties prenantes internes et externes : collaborateurs « Impact Enabler » (co-fondateurs, associés, partners, consultants), et représentants du monde académique et de la recherche, de la finance durable, du secteur du conseil, et des clients.

Il se réunit 3 fois par an afin de veiller à l'application de la raison d'être et de l'atteinte des objectifs statutaires de meaneo.



Le comité de mission Membres internes

Didier Sensey Impact Enabler Co-fondateur « Inspirer et accompagner les dirigeants pour permettre à leur entreprise de contribuer à un monde meilleur. »



Florence Delorme Impact Enabler Partner

« Contribuer à rendre concret l'impact positif et durable des entreprises que nous accompagnons, pour essaimer plus largement! »

Solenne Mior Impact Enabler Consultante

« Organiser le comité de mission me permet de renforcer l'application de la raison d'être de meaneo dans mon rôle. »

Remi Salette Impact Enabler Associé

«Ce qui m'anime, c'est de révéler les vrais enjeux de transformation de l'entreprise, d'identifier les sujets déterminants pour faire évoluer leur modèle économique, et d'augmenter leur impact.»



Valérie Baschet Impact Enabler Co-fondatrice « Être exemplaire pour mieux montrer le chemin. »











Le comité de mission Membres externes

Hubert de Boisredon PDG d'ARMOR GROUP

« Pendant 3 ans, j'ai accompagné meaneo à se structurer autour de valeurs.
Afin qu'elles soient à la fois promues et vécues en interne. Le cabinet est désormais en pleine expansion, et c'est une belle réussite pour moi! »



Marc Bousquet Senior VP de DEVOTEAM Group « Je crois en la mission de meaneo et je suis ravi d'apporter mon expérience du conseil auprès d'un cabinet au service d'une cause essentielle pour notre futur. »



Cécile de Lisle

Executive Director d'HEC Paris S&O

« Aider meaneo à mener sa mission à bien constitue un levier d'action puissant sur l'engagement social et environnemental de nombreuses ETI et PME françaises. »



Marc Christiaen

Directeur de la Finance Durable - Pôle Clientèle Entreprises France de la BNP Paribas

« Accélérer la transformation des entreprises vers un modèle économique plus durable tout en assurant le développement et la rentabilité est un enjeu. Et meaneo relève celui-ci en s'appuyant sur des valeurs solides. C'est un grand plaisir de contribuer à la croissance de meaneo tout en s'assurant que les valeurs sont respectées. »



Notre comité d'engagement

Par ailleurs, un autre comité veille à l'application de notre mission au quotidien et en est le garant opérationnel : le **comité d'engagement**.

Ce comité se réunit chaque semaine pour valider une mission client, ou le prolongement de cette mission client, et s'assurer de son **alignement avec la raison d'être de meaneo**. Il assure également la répartition des missions entre les Impact Enablers.

Le travail du comité résonne avec les valeurs "confiance" et "ensemble". Il assure en toute transparence une répartition équitable des missions entre les Impact Enablers, tout en veillant à proposer une équipe d'accompagnement qui parait la mieux placée pour adresser les enjeux du client.



Nicolas Toulemonde Impact Enabler Partner

« Le comité d'engagement contribue à apporter la meilleure réponse au client dans la transparence, l'équité, le respect du collectif et le partage de la valeur : c'est au cœur de notre mission et ce pourquoi je m'investis chez meaneo! »

Guy Flament Impact Enabler Associé

« Le comité d'engagement est une instance clef de la gouvernance de meaneo au sein de laquelle nous nous attachons à aligner les enjeux de nos clients et des Impacts Enablers, avec notre raison d'être comme boussole. »





Nos réalisations 2023



Modèle de la mission

MESURE D'IMPACT

MESURE **DE RÉSULTATS**

MESURE **DE MOYENS** Contribuer à ce que l'entreprise ait un impact positif et durable sur le monde

Nous sommes convaincus et résolument engagés à accompagner les leaders et leurs équipes pour permettre à leurs organisations de se transformer pour avoir un impact réel et positif sur le monde, et ainsi, concilier sens, impact et performance.

Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance

75% au moins des accompagnements meaneo font avancer les entreprises accompagnées depuis plus de 1 an sur au moins un des ODDs.

accompagnées depuis plus de 1 an sur au moins un des ODDs.

 Questionnaire d'évaluation du dirigeant sur la progression de son entreprise sur un ou plusieurs ODDs Promouvoir
responsablela transformation
auprès de
l'écosystème
d'entreprisela transformation
auprès de
des dirigeants

- 5% du temps de production des IE est dédié à une activité pro-bono pour accompagner des dirigeants dans la transformation responsable
- Organisation ou participation à au moins 5 événements qui promeut la transformation responsable
- Suivi du temps de production des IE dédié à une activité de pro-bono
- Organisation et participation à des évènements pour promouvoir la transformation responsable auprès de l'écosystème des dirigeants d'entreprise

<u>Innover</u> pour faciliter la transformation responsable des entreprises au service d'une performance globale et durable

- Lancement de la meaneo Academy
- Certification Qualiopi
- Création d'un parcours méthodologique innovant de préparation à la CSRD
- Temps et moyens consacrés à la R&D, notamment à la création d'une méthodologie dédiée à la mise en place de la CSRD dans l'entreprise
- Formations réalisées dans le cadre de la meaneo Academy



Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sélectionnons avec chacun de nos clients les ODDs et les cibles affiliées qui ont le plus de sens pour leur activité. Chez les entreprises accompagnées sur plus d'1 an, nous regardons leur avancement sur au moins un des ODDs.

En fin de mission, les clients reçoivent un questionnaire de satisfaction et un questionnaire concernant leur avancée sur les ODDs pertinents.

70% des clients de plus de 1 an ont avancé sur les ODDs grâce à notre accompagnement.

Les ODDs les plus travaillés sont :









9,3/10

Le niveau moyen de satisfaction de nos clients sur 2022 et 2023

9,4/10

Dans quelle mesure recommanderiez-vous meaneo autour de vous ?

(2022/2023)



Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance #1 SANTÉ Des PME & ETI de tout secteur économique, partout en France Gbna Polycliniques **SERVICES ACTEON** ORTHOMÉDICA 94 **TECH** La Région
Auvergne-Rhône-Alpes **V^ALTUS** HUPPEN TIME TO CARE Homeland SPARK **My**Tower LIFESTYLE & E LVDS GROUPE RÉFÉRENCE LUXE GROUPE **ZEBRA** BYBLOS On—Purpose **Getfluence** SHA! LOGISTIQUE & **HERMÈS** PARIS **DISTRIBUTION MCGP** ThePackengers **INDUSTRIE** FIABILA **IMMOBILIER** Manutan & ENERGIE & BTP 000 PERFORMANCE **CGW** ca PILGRIM PACKAGING Hiflow **Apex** Renault + a Group TOUT REURR

Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance

« meaneo nous a aidé à améliorer nos méthodes de management afin de garantir un meilleur alignement et une cohésion d'équipe, dans un objectif à la fois de croissance et d'impact positif envers la société et l'environnement.»

CEO, PME, Media

« meaneo has continued to be excellent partners to the company in their advisory missions. The flexibility, responsiveness, and open communication of their expert advices have been much appreciated by all of their contact points in the company.»

CEO, ETI, Industrie de la Santé

« L'accompagnement d'experts pour la définition, réalisation puis le déploiement d'une stratégie et feuille de route d'Impact est indispensable pour nous permettre de maîtriser l'ensemble des actions long terme à cibler et les actions court et moyen termes à mettre en place pour respecter les réglementations à venir. Cet accompagnement nous a déjà permis de lancer notre plan d'action Impact sociétal, de le partager et de le diffuser à l'interne auprès de nos 600 collaborateurs.. En parallèle, cet accompagnement nous a aussi fait gagner beaucoup de temps grâce à l'expertise de meaneo notamment pour accompagner le changement dans toutes les strates de l'entreprise et de commencer aussi à insuffler cette nouvelle stratégie auprès de nos parties prenantes.»

CEO, ETI, Service de la Santé

Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance



Recommandations du comité de mission

« Nous vous conseillons de faire évoluer l'indicateur de progrès. Aujourd'hui il repose principalement sur une analyse déclarative du dirigeant via le questionnaire de fin de mission. Il faudrait pouvoir faire une mesure de progrès entre le début et la fin de mission. »

« Le choix du nouvel indicateur de progrès est au cœur de votre mission. Sa pertinence pour l'entreprise, mais aussi le moment de sélection, sont des éléments centraux dans votre accompagnement. En effet, l'indicateur choisi doit pouvoir correspondre au point de transformation le plus significatif pour l'entreprise, afin d'agrandir votre ambition d'impact. »



Promouvoir la transformation responsable auprès de l'écosystème des dirigeants d'entreprise

Activité pro-bono:

Plus de 5% du temps de production des Impact Enablers a été consacré à des actions Pro Bono en 2023 auprès de sept organisations dont :











Recommandations du comité de mission

« Votre activité de pro-bono, mais également vos événements de sensibilisation, pourraient vous permettre d'accompagner des dirigeants peu matures sur les sujets ESG, pour avoir encore plus d'impact et accroître la promotion de la transformation responsable. »



Promouvoir la transformation responsable auprès de l'écosystème des dirigeants d'entreprise

Événements:

- Organisation de 2 événements Wake Up avec Geneo Capital Entrepreneur
 - Table-ronde avec témoignages de dirigeants d'entreprise; ateliers pratiques pour engager l'audience et leur entreprise dès maintenant
- Organisation d'1 webinaire avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'AFNOR
 - Webinaire RH: « Comment faire de la réglementation et labellisation RSE une opportunité pour mon entreprise? »
- Participation à 10 événements BNP Paribas Entreprises
 4 événements auprès de leurs centres d'affaires et des chargés d'affaires en régions
 - 6 événements auprès de leur communauté de dirigeants







Recommandations du comité de mission

« Vos événements sont aujourd'hui à destination de l'écosystème des dirigeants d'entreprise, mais vous n'effectuez pas d'analyse de votre audience. Cela vous permettrait de préciser vos prises de paroles, pour atteindre la bonne cible. »





Innover pour faciliter la transformation responsable des entreprises au service d'une performance globale et durable

Lancement de la meaneo Academy:

- La meaneo Academy est un parcours de formation pour les Impact Enablers. Il s'achève avec un bilan de connaissances et l'obtention d'un certificat qui permet à l'Impact Enabler d'ensuite devenir formateur.
 - Nombre de journées de formation (interne) réalisées en 2023 : 22
 - Nombre d'Impact Enablers inscrits au parcours d'intégration en 2023 : 9
- Ce parcours s'est également décliné en un programme de sensibilisation des dirigeants sur les sujets d'impacts et de RSE grâce à la certification Qualiopi.







Remarques du comité de mission

« La meaneo Academy apporte des méthodologies communes solides, et le partage inspirant des expériences de chacun. Son contenu exigeant et les mises en situation pragmatiques renforcent le collectif. »

« L'obtention en 2023 de la certification Qualiopi permet à meaneo de se doter d'un organisme de formation avec un catalogue d'actions de formation sur les sujets de transformation responsable de l'entreprise. »



Innover pour faciliter la transformation responsable des entreprises au service d'une performance globale et durable

Méthodologie de préparation à la CSRD :

- meaneo a créé un parcours de préparation à la CSRD pour les entreprises, et les méthodologies associées à chaque étape.
 - Ce sont 240 heures de R&D dédiées à l'interprétation des textes, aux échanges avec l'écosystème et notamment les CAC pour construire des outils méthodologiques pertinents et pragmatiques pour les entreprises.

ENJEU:

Parise Prendende Controlle

Envery Market State Controlle

ENVELVE FORTS

ENVELVE FINANCIÈRE

ENVELVE FORTS

EN

 meaneo a écrit un article sensibilisant à la CSRD qui a été publié dans le <u>HBR France</u>.



Remarques du comité de mission

« meaneo a développé une méthodologie de préparation à la CSRD innovante, en l'abordant non pas de manière normative mais stratégique. meaneo se sert de cet exercice pour apporter une réflexion sur le modèle d'affaires de l'entreprise, et faciliter ainsi la transformation responsable. »







AUDIT CONSEIL **EXPERTISE**



EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rue de la Prunelle ZA des Longs Réages 22190 PLÉRIN

+33 (0)2 96 33 42 57

2 C allée Jacques Frimot ZAC Atalante Champeaux 35000 RENNES

+33 (0)2 23 46 33 90

46 boulevard Emile AUGIER 75116 PARIS +33 (0)9 75 48 13 97

> rouxeltanguy@actheos.com www.actheos.com

MPG

-=-=-=-=-=-

Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux liés à la qualité de Société à Mission

Période du 05/01/2021 au 31/12/2022

Paris Rouen

Le Havre Bordeaux Saint-Brieue Le présent rapport comprend 34 pages

SARL au capital de 609 796 € - RCS SAINT-BRIEUC 337 650 147 - APE 69202 - N° TVA FR 17 337 650 147

SOCIÉTÉ INSCRITE AU TRALEAU DE L'ORDRE DES SOPERTIS-COMPTABLES DE LA RÉGION BERTAGNÉ ET ILE DE FRANCE
COMMISSAIRES NUX COMPTES, INSCRITS SUR LA LUETS MOTIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉS À LA CRCC OUEST ATLANTIQUE ET DE PARIS



MPG

MPG

-=-=-=-=-

Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux liés à la qualité de Société à Mission

Période du 05 janvier 2021 au 31 décembre 2022

-=-=-=-=-

Aux associés.

En notre qualité d'expert-comptable désigné organisme tiers indépendant¹ (« tierce partie »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 05 janvier 2021 au 31 décembre 2022 ci-joint.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société MPG respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants:

¹ Nous avons déposé une demande d'accréditation dont la recevabilité a été admise par le COFRAC conformément à l'article 5 du décret n°2020-1 du 2 janvier 2020

REF: E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le: 12/09/2022	
	Revu par : GB	Le: 12/09/2022	



- La première mission de vérification par un organisme tiers indépendant a débuté mijanvier 2023 et a fait l'objet de l'émission de ce rapport en date du 17 mai 2023. Ainsi, le délai de 24 mois de la première vérification par un organisme tiers indépendant pour les entreprises de moins de 50 salariés n'a pas été respecté. Cependant, le fait que la société ait été immatriculée, en tant que société à mission, auprès du greffe du tribunal de commerce au tout début de l'année 2021, soit rapidement après la création de cette nouvelle qualité de société et à une époque où les modalités de mise en œuvre de la mission et de vérification par un organisme tiers indépendant étaient en cours de construction, explique ce décalage.
- Dans une démarche d'amélioration et d'appréhension de la formalisation de la mission, la société a décidé de revoir ses objectifs statutaires en décembre 2022 et ainsi de modifier la mission inscrite dans ses statuts. En effet, suite à la prise de connaissance des parutions portant sur la formalisation du modèle de mission, notamment de la part de la communauté des entreprises à mission, les dirigeants ont constaté que leurs objectifs sociaux et environnementaux, inscrits dans leurs statuts, étaient rédigés de manière trop opérationnelle et correspondaient beaucoup plus à des objectifs opérationnels qu'à des objectifs statutaires. Ils ont ainsi décidé de modifier leurs objectifs statutaires en décembre 2022 et d'utiliser leurs précédents objectifs statutaires pour redéfinir des objectifs opérationnels qui leur permettent de décliner leurs ambitions avec des trajectoires associées.
- L'objectif opérationnel « 5% du temps de production des coachs est consacré à faire la promotion de l'impact positif au sein de l'écosystème meaneo » est un objectif qui comprend en réalité l'ensemble de la chaîne de valeur de la société et qui se répercute ainsi collectivement, c'est-à-dire auprès de la société MPG elle-même mais aussi auprès des « Impact Enablers » (soustraitants dans la prestation de service) qui, conformément à leur contrat de prestation avec la société, s'engagent à passer l'équivalent de 5% de leurs temps de production annuel pour meaneo sur des missions « Pro Bono » (c'est-à-dire qui ne donneront pas lieu à facturation).

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

 REF : E5-40 Rapport OTI_2
 Modifié par : JMA
 Le : 12/09/2022

 Revu par : GB
 Le : 12/09/2022

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

REF: E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le: 12/09/2022	
	Revu par : GB	Le: 12/09/2022	



Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et à la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

Programme de vérification

Notre programme de vérification pour les sociétés à mission s'appuie sur l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes « Intervention du CAC- Intervention de l'OTI Société à mission » ainsi que sur le Guide méthodologique de vérification des sociétés mission par les organismes tiers indépendants publié par la communauté des entreprises à mission.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction et des membres du comité de mission.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

REF: E5-40 Rapport OTI 2	Modifié par : JMA	Le: 12/09/2022	
KEF . E3-40 Kapport OTI_2	Revu par : GB	Le: 12/09/2022	

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
- les informations disponibles dans l'entité (comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, comptes rendus des échanges avec le comité de mission);
- la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification;
- le cas échéant, ses publications (plaquette commerciale, site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
- les informations collectées ;
- o la raison d'être et
- o les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le: 12/09/2022	
	Revu par : GB	Le: 12/09/2022	



MPG

nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;

nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux;

nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;

nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période;

nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons:

- o vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission :
- o pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
- o mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- o mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 20% et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
- o apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Modifié par : JMA Le: 12/09/2022 REF: E5-40 Rapport OTI 2 Revu par : GB Le: 12/09/2022 MPG Page 8

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

> Rennes, le 17 mai 2023 L'organisme tiers indépendant,

ACTHEOS Rouxel-Tanguy & Associés

Géraldine Blin

Associée





